

Liberté

Egalité

République Française

Rome 4. Floréal an 10.

François Cacault Ministre plénipotentiaire
de la République Française à Rome.au Citoyen Bodart commissaire général des
Relations Commerciales chargé des affaires de
France en Ligurie

je dois, Citoyen Commissaire, joindre mes sollicitations à celles du
Cit. Suris, pour que les effets appartenant à l'Académie de France
à Rome soient payés à Gènes suivant la note et l'estimation du
Directeur de l'Académie, qui a tout fixé avec la plus extrême modération.

Ces objets appartenant à l'École des arts ne doivent pas être
perdus pour les Elèves auxquels ils ont été destinés; et puisqu'ils
ont été dérobés parce que le gouvernement de Gènes a été trompé et
par une violation des droits et usages sur lesquels la confiance du
commerce est fondée, il me semble que le gouvernement de Gènes aurait
dû satisfaire au remboursement demandé, sans à faire payer ensuite
par qui il appartiendra.

Il me semble qu'il est de la délicatesse, de la justice et de
l'honneur d'un gouvernement, qui a été surpris dans un cas aussi criant
et aussi évidemment contraire à la confiance que le commerce exige,
et au respect que les différents gouvernements ont pour les passeports
et certificats respectifs, de rétablir promptement les dommages.

Le propriétaire des caisses, les cachets dont elles étaient couvertes,
les papiers du gouvernement Français, qui garantissaient que les caisses
lui appartenaient, ne donnaient aucun sujet ni prétexte légitime
d'aller les ouvrir, à main armée, contre les loix du port franc.

Si la dénonciation du premier imposteur suffit pour autoriser à des visites semblables dans le port de gènes, aucun bâtiment n'osera plus y relâcher. il est de l'intérêt de ce magnifique port de commerce que son gouvernement dédommage nos élèves de l'academie. la publicité de l'aventure extravagante arrivée à nos effets, serait honteuse pour ceux qui ne savent pas aujourd'hui à qui s'en prendre du tort qui a été commis, après avoir ordonné, avec une légèreté incroyable, l'ouverture de caisses sacrées, et de simple transit.

je ne reconnais point dans la réponse qu'on vous a fait la noblesse connue du gouvernement de gènes, ni l'esprit de justice et d'équité par lequel il a toujours été distingué dans toutes ses opérations.

on élude l'indemnité réclamée: on recule la décision; l'on prend des délais qui seront éternels, pour éloigner le remboursement de 50. louis à de jeunes artistes dont la confiance a été trompée en marchant sous des garanties respectables qui ont été violées.

Ce n'est point ainsi qu'on a besite pour tirer nos caisses aux voleurs. il n'a été question alors ni d'observer les loix ni de suivre les formes. un secrétaire a été chargé de surveiller l'opération: pourquoi n'est-il pas responsable des suites?

Si le gouvernement a donné un ordre inconsidéré, si de plus il n'a pris aucune précaution pour que l'ouverture des caisses fut faite en règle et avec toute la sécurité pour les effets du propriétaire, c'est le gouvernement qui doit dédommager le propriétaire dont il a occasionné la perte.

on est bien heureux que les voleurs n'aient enlevé que pour cinquante louis d'effets. ces caisses auraient pu contenir des objets d'art pour cent mille ecus, pour un million; et il paraît que les scélérats inconnus aujourd'hui qui en ont imposé au gouvernement de gènes, avaient en vue une meilleure capture.

je suis surpris que le C. Lavaggi, auquel j'ai parlé de cette affaire, et qui m'a paru animé du même sentiment de justice que je vous exprime, n'ait pas persuadé du premier mot son gouvernement de satisfaire à la juste demande du C. Survee.

Si les voleurs à qui le gouvernement génois a fait ouvrir nos caisses, y avaient trouvés des millions de diamans, le port franc de gènes en devrait la restitution; car dans quels cas, et dans quelles occasions un port dépositaire et gardien des richesses étrangères, peut-il sans être responsable, faire ouvrir des caisses, des coffres, des malles de transit?

Lorsque le cas l'exige, il faut des précautions qu'on n'a point prises; et ici le cas ne l'exigeait pas, et il s'agit de 50 Louis, et on dispute! je vous avoue, Citoyen Commissaire, que je suis indigné de voir une telle affaire tirée en longueur. elle ne saurait être honorable pour gènes, si elle acquiert de la publicité. L'intérêt que nous prenons tous à la gloire de la Ligurie, et notre amitié intime avec cette République, vous engageront à presser le ministère génois de la finir promptement. je vous le demande en mon particulier avec instance.

J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Calant
 pour Signé Cauffman *Cauffman*